Professionnels de santé

Ligne Urgence Précarité

05 64 83 03 19

Ne laissez pas la situation administrative de vos patients retarder leurs soins urgents. Contactez la Ligne Urgence Précarité (LUP) pour faire part de vos signalements.

Une Ligne Urgence Précarité, c'est quoi ?

Une ligne téléphonique dédiée aux professionnels de santé. Elle permet de signaler des personnes rencontrant des difficultés liées à l'accès aux droits (notamment carte vitale, CMUC, ACS) empêchant l'accès à des soins urgents. Ce numéro est confidentiel, il ne doit pas être diffusé aux assurés.

Quelles situations signaler ?

En contactant notre équipe de la LUP, vous pouvez nous signaler :

- Un besoin urgent de soins, d'un traitement, de médicaments
- La nécessité d'une hospitalisation qui ne peut être différée
- L'absence de suivi d'une grossesse déjà avancée
- […]

Quels sont les avantages ?

- Un contact direct et un interlocuteur unique
- Une prise en charge globale et rapide du signalement
- Un accès aux droits et aux soins pour vos patients fragiles
- Un suivi de la situation de vos patients

*Coût d'un appel local

Comment ça marche ?

1 **Le patient doit donner son accord verbal au signalement de son dossier au service de la LUP, le professionnel de santé l'informe qu'il pourra être contacté pour la bonne prise en charge de sa situation.**

2 **Le professionnel de santé effectue le signalement par téléphone et indique au coordonnateur LUP de la CPAM les informations administratives nécessaires à la prise en charge du signalement :**

- Nom/Prénom de l'assuré
- Numéro de Sécurité Sociale ou date de naissance
- Numéro de téléphone de l'assuré
- Adresse mail du professionnel de santé

3 **L'équipe de la LUP procède à une analyse complète de la situation de l'assuré.**

4 **L'équipe LUP assure un traitement global et accéléré de la demande. Elle reste en contact direct avec l'assuré jusqu'à la résolution complète des difficultés rencontrées.**

5 **Une fois le dossier traité, le coordonnateur LUP informe le professionnel de santé de la résolution du signalement.**

La LUP, en quelques chiffres :

> 24h
délai maximum pour la prise en charge des signalements

> 104
lignes téléphoniques dédiées aux signalements des partenaires sur la France entière.

> 60%
part des signalements traités et clôturés en moins de 10 jours après une analyse globale de la situation de l'assuré et la résolution de toutes les difficultés rencontrées en lien avec l'Assurance Maladie *(Source : Cpam Hainaut)*.